



La mobilité étudiante chinoise vers la France : perspectives de développement

Cette note synthétique hors-série de Campus France présente une analyse de la mobilité étudiante chinoise et de ses perspectives de développement.

Ces 10 dernières années, la coopération universitaire et scientifique entre la France et la Chine s'est fortement accrue, et aujourd'hui la Chine est en passe de devenir le premier pays d'origine des étudiants étrangers en France.

I. LES CHIFFRES¹

► Les dernières tendances de la mobilité étudiante chinoise

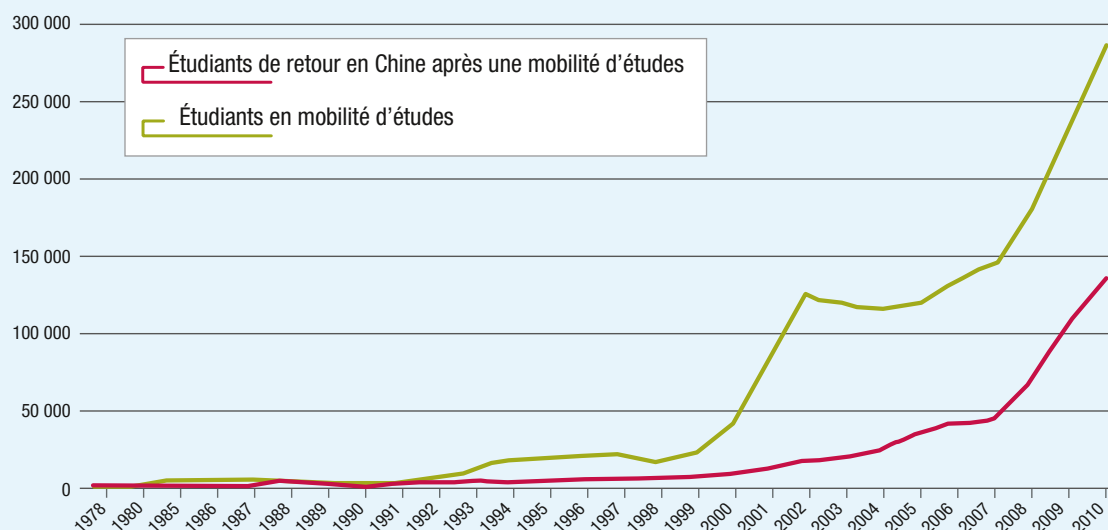
Depuis une quinzaine d'années, les effectifs des étudiants chinois partant à l'étranger pour effectuer leurs études ont augmenté de façon spectaculaire. Alors qu'ils étaient moins de 20 000 en mobilité internationale en 1999, ils sont plus de 900 000 en 2015. Toutefois, depuis quelques années, un ralentissement du rythme de croissance se fait sentir.

Ces dernières années, est constatée une montée en puissance rapide des demandes de mobilité pour les publics les plus jeunes (premier cycle universitaire ou même enseignement secondaire).

En effet, si en 2010, l'enseignement secondaire représentait encore moins de 20 % de la demande, il représente aujourd'hui 30 % des mobilités éducatives internationales chinoises.

1- D'importants décalages peuvent être observés entre les chiffres de la mobilité étudiante chinoise issus du MENESR (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), du ministère de l'Éducation chinois, et d'autres sources internationales au premier rang desquelles les statistiques publiées chaque année par l'UNESCO et l'OCDE (ces dernières ne prenant généralement pas en compte les formations non-diplômantes).

➔ Nombre total d'étudiants chinois partant à l'étranger pour les études sur la période 1978-2010



Source : ministère de l'Éducation (MoE) de la République populaire de Chine

↳ Pays d'accueil des étudiants chinois

1 États-Unis	225 474	31,7 %
2 Japon	89 788	12,6 %
3 Australie	87 980	12,4 %
4 Royaume-Uni	81 776	11,5 %
5 Corée Rép.	38 109	5,4 %
6 Canada	34 602	4,9 %
7 Hong Kong	25 801	3,6 %
8 France	25 234	3,5 %
9 Allemagne	19 441	2,7 %
10 Nouvelle-Zélande	12 219	1,7 %

Source : UNESCO, 2013

Selon l'UNESCO qui mesure exclusivement la mobilité diplômante, en accueillant 3,5 % d'entre eux, la France occupait en 2013 (dernière année connue) le 8^e rang des destinations des étudiants chinois mobiles.

La mobilité chinoise est très concentrée (78 % vers 6 pays d'accueil). Ils sont avant tout attirés par les pays anglo-saxons qui captent plus de 62 % d'entre eux (États-Unis, Australie, Royaume-Uni, Canada, Nouvelle-Zélande). Pays limitrophes, le Japon se glisse à la seconde place (12,6 %) et la Corée du Sud à la cinquième (5,4 %).

Objectifs actuels du ministère de l'Éducation chinois (MoE) : renforcement de la mobilité entrante et sortante

Poursuite du plan d'action 2015-2017 dont les objectifs principaux sont :

- **Mobilité sortante** : augmenter le nombre de boursiers du gouvernement chinois partant étudier à l'étranger, en particulier ceux inscrits dans des cursus prioritaires pour le développement du pays ; réguler les départs d'étudiants autofinancés ; améliorer les conditions d'intégration des étudiants de retour en Chine ; maintenir le taux de retour des boursiers en Chine à 98 %.
- **Mobilité entrante** : augmenter le nombre d'étudiants internationaux dans les universités chinoises (450 000 en 2017) ; accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur chinois ; multiplier le nombre de formations en anglais dans les universités chinoises ; mise en place d'un système de contrôle qualité pour l'enseignement chinois.
- Constituer d'ici 2017 un système national pour la gestion et l'administration des bourses du gouvernement chinois et des étudiants autofinancés.

▶ La mobilité étudiante chinoise vers la France en chiffres

Les chiffres du MENESR, qui indiquent une tendance légèrement à la baisse du nombre des étudiants chinois dans les formations dont il assure la tutelle (30 349 en 2012 contre 29 709 en 2014, soit -2,1 %), et ceux de l'ambassade de France en Chine, qui enregistrent une augmentation annuelle de délivrance de visas d'études de 3 % (y compris pour des formations n'étant pas sous la tutelle du MENESR), font apparaître un phénomène de plafonnement de la mobilité étudiante chinoise vers la France. Cette tendance est occasionnée à la fois par une moindre progression des étudiants chinois en mobilité et par une modification de la demande au profit notamment de l'enseignement secondaire, où l'offre française ne s'est pas encore positionnée.

En 2015, ces mobilités étudiantes chinoises se sont dirigées principalement vers les formations en management et en commerce (43 %) puis vers les sciences de l'ingénieur (15 %), les langues et lettres (12 %), les formations artistiques (8 %), les sciences expérimentales (7 %) ainsi que les sciences humaines et sociales (5 %). Cette importance des cursus en management explique en partie la montée en puissance des formations en anglais qui représentent aujourd'hui 40 % des départs.

En termes de type d'établissements d'accueil, la part des universités a fortement reculé au profit des écoles de commerce et, dans une moindre mesure, des écoles d'ingénieurs.

La proportion des étudiants chinois en Master et Doctorat représente aujourd'hui 46 % des départs (contre 28 % en 2010). Le mouvement d'amélioration qualitative se poursuit, avec pour objectif de porter à 75 % le taux de départ en Master et Doctorat à l'horizon 2020.

Vers un enseignement professionnalisant

Le ministère de l'Éducation (MoE) de la République populaire de Chine demande aux établissements d'enseignement supérieur de proposer davantage de disciplines répondant aux besoins du marché et de repenser leur modèle d'enseignement. Le MoE vise plus particulièrement les établissements placés sous la tutelle des autres ministères et des autorités locales. Aujourd'hui, 200 établissements pilotes répartis dans une vingtaine de provinces répondent à cette politique de transition.

Quelques mesures concrètes ont été proposées : le soutien de 100 établissements professionnels d'enseignement supérieur et de 1 000 écoles professionnelles secondaires dans leur projet de coopération avec des entreprises ; la création d'un groupe d'universités professionnelles de *benke* (équivalent de la Licence) de haut niveau ; l'amélioration de l'infrastructure pédagogique ; ou encore, l'exemption progressive des frais de scolarité dans les lycées professionnels.

Mobilité chinoise et asiatique vers la France

Année académique	Chine	ASIE	Part des étudiants Chinois/Asie
2009-2010	29 053	48 418	60,0 %
2010-2011	29 122	49 032	59,4 %
2011-2012	29 696	49 548	59,9 %
2012-2013	30 349	50 530	60,1 %
2013-2014	30 176	50 896	59,3 %
2014-2015	29 709	50 950	58,3 %
Proportion des étudiants étrangers accueillis en France	9,94 %	17,05 %	

Source : MENESR

L'expérience française est dans 85 % des cas la première à l'international pour les étudiants chinois. Leur choix de la France est le plus souvent exclusif et ils sont nettement moins nombreux que les autres étudiants étrangers à hésiter avec d'autres pays (18 % vs 45 %). Pour se renseigner, arbitrer puis se préparer au séjour, ils s'appuient avant tout sur Campus France et notamment son site Internet (70 %), les Espaces et Antennes sont plus en retrait avec une fréquentation de 35 %. Ils sont également nombreux à s'appuyer sur les établissements universitaires (52 %), les différents lieux officiels d'informations français (alliances françaises, ambassade...), et les conseils de leur entourage (44 %).

Les principales raisons du choix de la France²

	Étudiants Chinois
L'intérêt culturel de la France	61 %
Apprendre ou améliorer mon niveau de français	57 %
La qualité de la formation en France	47 %
Le coût des études en France	45 %
Programme d'échange avec un établissement français	38 %
L'art de vivre à la française	34 %
Ma connaissance de la langue française	24 %
La réputation des établissements et enseignants français	18 %
L'envie de venir étudier en Europe	15 %

II. LE CHOIX DE LA FRANCE

Comme les autres étudiants d'Asie, les étudiants chinois en mobilité sont avant tout en recherche d'ouverture sur le monde et très intéressés par l'apprentissage d'une langue en immersion. L'obtention d'un diplôme internationalement reconnu est un attrait secondaire.

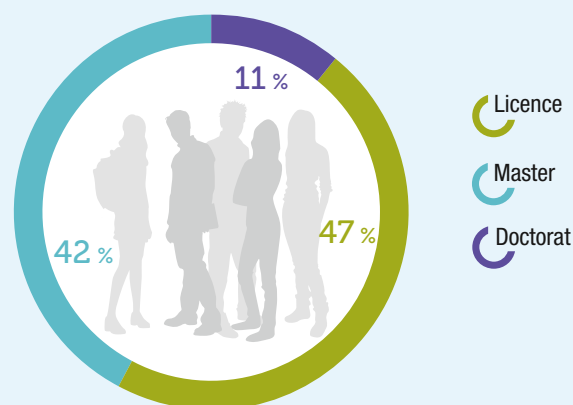
C'est donc la dimension culturelle du pays et sa langue qui expliquent majoritairement leur choix de la France. Bien que de façon moins nette que chez les autres étudiants

étrangers, les jeunes Chinois sont sensibles à la qualité de la formation. Ils ne sont toutefois que 18 % à justifier le choix de la France par la réputation de ses établissements, ce qui pourrait être une première conséquence du classement peu favorable de Shanghai. Ces étudiants apprécient particulièrement le coût relativement modéré des études en France.

Les formations choisies par les étudiants chinois en France :

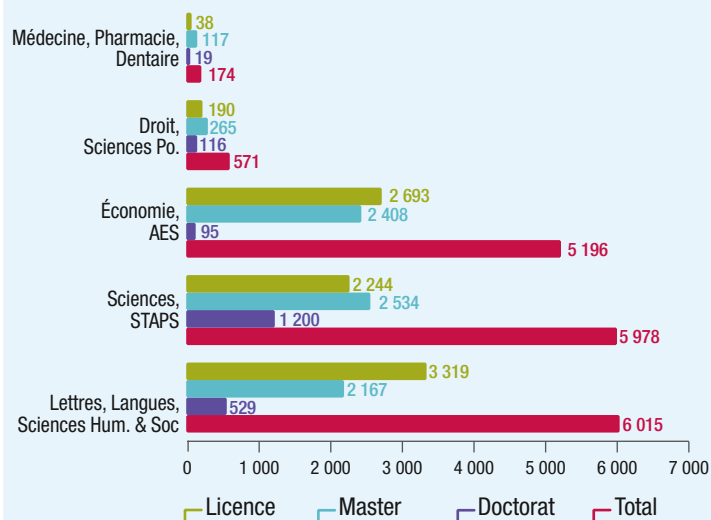
Comparés aux autres étudiants étrangers, les Chinois sont moins massivement attirés par les universités. 17 934 étudiants chinois se sont inscrits à l'université à la rentrée 2014, ce qui représente 60,4 % de ceux qui ont choisi la France (vs 73,1 % des étudiants étrangers). Ils étaient 74,4 % inscrits à l'université en 2008.

Répartition des étudiants chinois par niveau



Source : MENESR

Répartition par niveau et filière des étudiants chinois inscrits à l'université en 2014/2015



Source : MENESR

2- Données extraites du baromètre de l'image de la France et de ses établissements au sein des étudiants étrangers en mobilité (déc. 2013). Sous échantillon composé de 1 685 étudiants chinois dont 918 nouveaux arrivants, 525 engagés dans leurs études en France et 242 les ayant terminées.

Le détail par niveau de cursus permet de constater une légère prédominance des Licences sur les Masters (47,3 % vs 41,8 %), un sur dix intégrant le niveau Doctorat (10,9 %). Ces proportions ont assez peu varié en 5 ans (respectivement 49 %/42,9 %/8,1 %).

Dans les universités, les deux grandes filières Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sciences, STAPS se partagent de façon égale deux tiers des étudiants chinois, devant la filière Sciences économiques, AES (29 %).

Évolution des effectifs sur 5 ans (2009-2010 à 2014-2015)

2014-2015 / 2009-2010	Niveau			Ensemble inscrits à l'université
	Licence	Master	Doctorat	
Filière				
Langues, Lettres, Sc. Humaines	-9,8 %	-13,4 %	17,3 %	-9,3 %
Sciences, STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)	-13,2 %	4,5 %	27,5 %	0,4 %
Sciences Eco., AES (Administration Eco. et Sociale)	-26,5 %	-31,7 %	-37,9 %	-29,3 %
Droit, Sciences Po.	-44,8 %	-37,6 %	-10,1 %	-36,4 %
Médecine, Pharmacie, Dentaire	-11,6 %	-15,8 %	-26,9 %	-16,3 %
Total général	-17,8 %	-16,9 %	15,2 %	-14,8 %

Source : MENESR

Enfin, si l'on compare 2015 à 2010, en termes d'effectifs par cursus et filière, il apparaît que seule la filière Sciences, STAPS est parvenue à conserver le même niveau d'effectifs grâce à une poussée en Doctorat et en Master. Les cursus Licences et Masters ont enregistré un recul équivalent, alors que le niveau Doctorat a sensiblement progressé.

Concernant les écoles supérieures, l'enquête annuelle de la CGE³ permet de confirmer la poussée des étudiants chinois dans ses écoles de management ou d'ingénieurs pour atteindre 9 057 à la rentrée 2013 (+32,7 % en 3 ans), dont 57 % d'étudiantes. Les étudiants chinois s'inscrivent essentiellement en formation diplômante (83 %), 54 % en écoles de management et 43 % en écoles d'ingénieurs.

Au total, à la rentrée 2013-2014, 62 % se sont inscrits à l'université, 30 % en écoles, et 8 % dans les autres formations supérieures (grandes écoles, classes préparatoires, écoles d'art, écoles spécialisées...).

Le budget des étudiants chinois en France⁴ :

En moyenne, les étudiants chinois effectuent **un séjour de 26 mois en France** (soit environ deux années d'études + période d'installation et de départ). Sur cette base, ils estiment le montant total de leurs frais, toutes dépenses comprises, à **environ 33 K€ pour l'ensemble du séjour**.

Ce budget pour un séjour moyen se décompose en **dépenses mensuelles courantes qui représentent 72 % du budget (909 €/mois)** auxquels s'ajoutent les dépenses exceptionnelles comme les frais d'inscription (5,3 K€ en moyenne pour deux années), les éventuels cours de mise à niveau en français (2,3 K€), les frais de transport Chine-France (1,6 K€ pour une moyenne de 1,8 voyages).

Budget mensuel moyen (frais courants)

Loyer	360 €
Vie quotidienne	212 €
Loisirs	124 €
Resto U	63 €
Autres dépenses	53 €
Transport	45 €
Mutuelle + santé	27 €
Tél, Internet...	24 €
FRAIS MENSUELS courants	909 €

Le bilan très positif du séjour en France des étudiants chinois :

Le baromètre de l'image de la France et de ses établissements supérieurs auprès des étudiants chinois a permis de mesurer un fort taux de satisfaction à l'issue du séjour, avec 92 % de satisfaits (dont 36 % très satisfaits) et 95 % de prescription positive (dont 36 % sans la moindre réserve).

Choc des cultures, premier voyage à l'étranger loin de l'entourage familial et amical, l'intégration initiale dans la culture française a été ressentie comme plutôt difficile par la moitié des jeunes chinois(e)s, un taux nettement plus élevé que la moyenne des étudiants étrangers. Il leur a donc fallu surmonter une période d'adaptation, aidés par des conditions d'accueil qu'une très large majorité apprécie positivement, en particulier les efforts des établissements à leur égard (90 %)⁵.

3- Conférence des Grandes Écoles.

4- Chiffres extraits de l'étude Campus France « L'apport économique des étudiants étrangers en France » (Déc. 2014). Budget calculé sur la base des réponses de 412 étudiants chinois.

5- Seul un sur six estime que la France aurait dû leur réserver un meilleur accueil.

Interrogés de façon détaillée sur les différents aspects de leur séjour, les étudiants chinois ont pu identifier très précisément les aspects positifs ou décevants de leur séjour.

Niveau de satisfaction détaillée des étudiants chinois²

		% satisfaits
ACCUEIL & INTEGRATION		
L'accueil des étrangers en France	▲	68 %
L'accueil des Français	●	85 %
L'intégration sociale	▲	69 %
Les procédures administratives	▲	50 %
VIE QUOTIDIENNE		
La qualité de la vie quotidienne	●	92 %
L'art de vivre à la française	●	95 %
Les sorties, possibilités de loisirs	●	91 %
L'intérêt culturel	●	97 %
L'intérêt touristique	●	98 %
ENSEIGNEMENT		
La qualité de l'enseignement	●	89 %
Les méthodes d'enseignement	●	86 %
Le système de notation	●	88 %
La qualité des infrastructures sur le campus	●	81 %
DÉPENSES		
Le système de santé	●	86 %
Le coût de la vie	●	84 %
L'offre de logement	▲	69 %
Le coût du logement	●	70 %
Le coût des études	●	92 %
BÉNÉFICES FUTURS		
La possibilité de travailler en France après ses études	◆	36 %
La valeur des diplômes	●	89 %

● Points de satisfaction
▲ Points de vigilance
◆ Points d'amélioration

Les étudiants chinois apprécient presque unanimement l'art de vivre à la française et la vie quotidienne. Ils sont également très largement positifs concernant le coût de la vie en France et notamment la couverture santé. La qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent en France, les méthodes d'enseignement, les infrastructures remplissent les attentes de plus de huit étudiants sur dix.

Le logement et l'intégration sociale, bien que positivement appréciés, laissent apparaître quelques déceptions chez un tiers des étudiants. Si la plupart gardent un bon souvenir de l'accueil du peuple français, ils estiment néanmoins que l'accueil des étrangers en France pourrait être amélioré, particulièrement au niveau des procédures administratives.

Sur les 20 points essentiels mesurés, un seul engendre une réelle déception à l'issue du séjour : la difficulté à rester travailler en France, comme une conséquence directe du réel plaisir pris pendant le séjour d'études en France, source de déception de ne pouvoir continuer le séjour une fois les études terminées, par une expérience professionnelle.

La conclusion est apportée par les alumni chinois qui estiment à une quasi-unanimité que leur séjour en France a contribué à leur enrichissement personnel, tandis que 83 % estiment qu'il a valorisé leur cursus universitaire, autant qu'il le sera utile dans le cadre de leur activité professionnelle, 77 % affirmant d'ores et déjà que ce séjour a facilité leur insertion professionnelle.

III. L'OFFRE DE FORMATION FRANÇAISE EN CHINE

► Le développement de l'offre à destination des lycéens chinois

De plus en plus de lycéens font le choix de candidater directement à des universités étrangères qui, pour certaines, ne requièrent pas la présentation d'un score obtenu au *gaokao* (examen d'entrée à l'université). Cette mobilité se caractérise par des départs d'étudiants aux profils hétérogènes, qui ont souvent recours à des agences aux tarifs élevés pour organiser leur parcours.

Afin de permettre un meilleur encadrement de cette mobilité et de garantir des flux d'étudiants aux niveaux académiques et linguistiques homogènes, l'un des axes principaux d'amélioration de l'offre française est le développement de coopérations entre établissements d'enseignement supérieur français et lycées chinois. Pour accompagner ce mouvement, les gouvernements français et chinois se sont accordés sur la possibilité de recruter les « meilleurs étudiants chinois » sur la seule base de la réussite au diplôme de fin d'études secondaire (*huikao*) et non plus au terme du passage du *gaokao*. Seules les mobilités encadrées peuvent recourir à ce type de recrutement, et chaque nouveau partenariat est soumis à l'approbation préalable du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Chine.

Ces nouvelles filières de recrutement répondent aux attentes des familles chinoises et permettent à la France, dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, d'attirer de jeunes chinois vers les formations supérieures françaises.

Réforme de l'examen national du *gaokao*

Le *gaokao*, préparé lors de la dernière année d'études secondaires, est l'examen national d'entrée à l'université. La note finale obtenue détermine l'université dans laquelle le lycéen sera autorisé à s'inscrire : une note élevée lui ouvre les portes des meilleures universités de Chine, tandis qu'une note moyenne ou faible ne lui permet que de s'inscrire dans des universités de second rang.

Face aux nombreuses critiques dont ce système est l'objet et afin d'introduire une manière inédite d'évaluer les élèves, une nouvelle étape de la réforme du *gaokao* a été annoncée en septembre 2014 par le Conseil d'État chinois. De nombreuses mesures phares vont progressivement être mises en place, d'abord dans les régions pilotes – Shanghai, Zhejiang – puis à l'échelle du pays, parmi lesquelles :

- Suppression de la distinction entre *gaokao* littéraire et *gaokao* scientifique : la note finale considérée pour l'admission à l'université prendra à la fois en compte les notes du *gaokao* (3 épreuves communes : chinois, mathématiques et anglais) et celles du *xuankao* (trois épreuves de synthèse qui ont lieu lors de la deuxième année de lycée et qui sont choisies parmi les six ou sept options du tronc commun) ;
- Mise en place d'une nouvelle évaluation nommée « Évaluation globale des qualités des élèves » (ex. pratique sociale, santé mentale et physique, etc.). Les universités seront désormais tenues de prendre en compte cette évaluation, en sus de la note finale obtenue au *gaokao* ;
- Suppression du système de groupes d'universités (première, deuxième, et troisième catégories). Cette mesure a pour but d'accompagner le développement de l'ensemble des universités, et de mettre fin à la discrimination établie par le système des catégories.

► Les formes de coopération universitaire des établissements français en Chine

La montée en puissance des mobilités encadrées au cours de ces dernières années a été un instrument très efficace d'amélioration quantitative et qualitative des flux. En témoigne notamment la différence de taux d'avis SCAC⁶ favorable selon que la mobilité intervient dans le cadre d'un programme de coopération (90 %) ou d'une mobilité individuelle (64 %).

Il existe à ce jour plus de 700 coopérations entre des établissements d'enseignement supérieur français et chinois. Ces coopérations prennent plusieurs formes :

- **Les programmes d'échanges d'étudiants** : le modèle le plus fréquent de coopération entre établissements ;
- **Les doubles diplômes** : le modèle qui se développe de plus en plus avec les universités, les écoles d'ingénieurs, ou les écoles de commerce, et qui est un élément essentiel de la stratégie d'internationalisation du ministère de l'Éducation (MoE) de la République populaire de Chine. Chaque établissement partenaire délivre son propre diplôme, ce qui permet aux étudiants français ou chinois, pour une durée d'étude équivalente à leur cursus normal, d'obtenir deux diplômes. Sauf dans de rares cas, les étudiants chinois ont pour obligation de revenir en Chine pour soutenir leur mémoire de *benke* ou de Master. Cette contrainte est à prendre en compte lors de la signature de l'accord.

- **Les instituts franco-chinois de coopération universitaire (IFC)⁷** : le modèle de coopération le plus abouti, qui suppose un envoi de ressources de la part des partenaires français (missions professorales, équipement, etc.) est soumis à un règlement strict imposé par le gouvernement chinois. Toute implantation d'un établissement étranger doit avoir un président de nationalité chinoise, être contrôlée au moins à 50 % par la partie chinoise, ne faire aucun profit sur les frais de scolarité collectés et être accréditée par le ministère de l'Éducation. En dix ans, sept IFC (six IFC dédiés aux sciences de l'ingénieur et un institut dans le domaine des sciences humaines et sociales) et un institut euro-chinois ont vu le jour. Cinq autres IFC sont en cours de création ou de labélisation dans des domaines très variés : commerce, management des arts et des industries créatives, chimie, tourisme.

En marge de ces modèles classiques de coopérations universitaires, il convient de noter la volonté récente des autorités chinoises de mettre en place des coopérations dans le domaine de la formation professionnelle.

6- Service de Coopération et d'Action Culturelle

7- Pour plus d'informations sur les IFC : http://www.ambafrance-cn.org/IMG/pdf/brochure_ifc_-_francais.pdf

Axes prioritaires de la coopération universitaire franco-chinoise

Ces dix dernières années, la coopération universitaire et scientifique entre la France et la Chine s'est principalement développée autour des sciences dures, au détriment des sciences humaines et sociales. Compte tenu du fait des défis sociétaux auxquels la Chine doit actuellement faire face, il semble opportun d'élargir les coopérations aux domaines suivants :

- les sciences du patrimoine (préservation et valorisation du patrimoine culturel, archéologie préventive) ;
- le droit (droit comparé) ;
- l'histoire et histoire des sciences ;
- la politique culturelle et le management culturel ;
- le tourisme durable ;
- les sciences de l'éducation ;
- la sociologie.

Si la plupart des coopérations franco-chinoises délivrent des diplômes nationaux et des grades (Licence, Master, etc.), certaines impliquent des établissements délivrant des titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et actuellement non couverts par l'arrangement administratif franco-chinois de reconnaissance mutuelle des diplômes. Par exemple, les titres RNCP remis par des écoles de commerce, d'ingénieurs, ou à l'issue de formations professionnalisantes, ne sont pas reconnus de droit par le MoE. En ce qui concerne les bachelors des écoles d'ingénieur et de commerce, fussent-ils visés ou inscrits au RNCP, le caractère non automatique de la reconnaissance par le MoE peut être un véritable frein au positionnement de la France sur le marché des mobilités post-lycéées. En effet, ces bachelors ne garantissent pas une intégration dans le « programme Grande Ecole » des membres de la CGE³, ni ne donnent la possibilité d'y candidater dans le cadre des admissions internationales.

► Les dispositifs d'aide à la mobilité de l'ambassade de France en Chine

L'objectif principal de la coopération éducative et universitaire entre la France et la Chine est de promouvoir la mobilité étudiante. L'action de l'ambassade de France en République populaire de Chine s'appuie sur plusieurs instruments :

- un système de bourses : plus de **200 boursiers chinois du gouvernement français (BGF)** sont actuellement présents dans les établissements d'enseignement supérieur français ;
- un programme phare : les **Bourses France Excellence** (<http://www.ambafrance-cn.org/5eme-edition-du-programme-de-bourses-de-master-France-28601>) ;
- le lancement d'un nouveau programme : les **écoles d'été France Excellence** (<http://www.ambafrance-cn.org/-Education-1255->).

► Les dispositifs de promotion de la recherche française en Chine

Pour renforcer la coopération scientifique franco-chinoise et la mobilité doctorale des étudiants chinois et français, a été mis en place un dispositif de soutien à la mobilité des doctorants et des chercheurs composé de trois programmes :

- **le programme Découverte Chine** : permet aux chercheurs français de faire un état des lieux de la recherche menée en Chine dans leurs domaines d'expertise ;
- **le programme Xu Guangqi** : soutient les échanges de chercheurs et doctorants français et chinois dans le cadre de projet scientifique en phase de démarrage ;
- **le programme Cai Yuanpei** : consolide les partenariats scientifiques s'articulant autour de thèses en cotutelle ou en codirection. Cai Yuanpei est un partenariat Hubert Curien créé conjointement entre la France et le ministère chinois de l'Éducation, via le *China Scholarship Council*.

Les appels à projets sont annuels. Ces programmes, progressivement mis en place à partir de 2010, ont permis de soutenir à ce jour plus de 350 projets scientifiques.

L'essor des ComUE

Les communautés d'universités et établissements (ComUE) deviennent à mesure qu'elles se créent de nouveaux acteurs importants des coopérations franco-chinoises. Pour les établissements chinois, les ComUE sont des partenaires qui leur sont comparables : elles regroupent des dizaines de milliers d'étudiants, hébergent des laboratoires conjoints (Labex, Equipex), travaillent sur des projets de recherche transversaux, et délivrent des diplômes au nom de la ComUE, etc. Les projets de coopérations portés par les ComUE ont donc plus de visibilité auprès des établissements chinois que lorsqu'ils sont portés individuellement par leurs membres.

Réseau d'influence culturel et éducatif français en Chine (2016)



Agence Campus France

Directrice de la publication :

Béatrice Khaiat, Directrice générale

Comité éditorial :

Thierry Valentin, Directeur général adjoint.
 Coordination géographique :
 Olivier Chiche-Portiche, Directeur ;
 Mathilde Mallet, Responsable Asie ;
 Laurent Dureuil, Responsable promotion Asie.
 Service Communication, Presse et Études :
 Anne Benoit, Directrice ;
 Didier Rayon, Responsable des études ;
 Lucie Duez, Chargée d'études.

L'Ambassade de France en Chine

Fabrice Rousseau, Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle, Directeur adjoint de l'Institut français de Chine ;
 Mathieu Ausseil, Coordinateur national Campus France Chine ;
 Elodie Franco-Ritz, Chargée de mission auprès de la Direction.

Édition : Anne Benoit,
 anne.benoit@campusfrance.org

Cartographie : Philippe Rekacewicz

Réalisation : Studio Boss - Paris

Impression et diffusion : Desbouis Grésil Imprimeur

Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
 28 rue de la Grange aux Belles
 75010 Paris
 www.campusfrance.org

Les Notes Campus France sont imprimées sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Juin 2016
ISSN 2117-8348

Placé sous la tutelle des ministres chargés des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche, Campus France a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers. L'ensemble des publications est disponible sur le site de Campus France dans l'espace documentaire.

